



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

PEGC et charges d'enseignement

Question écrite n° 69842

Texte de la question

M. Alain Barrau souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la situation de certains corps enseignants, notamment CE EPS (chargés d'enseignements d'éducation physique et sportive) et PEGC (professeurs d'enseignement général de collège) en terme de revalorisation de carrière. Les membres de ces deux corps placés en voie d'extinction ont, par rapport à leurs collègues plus jeunes, certifiés ou agrégés pour la plupart, un sentiment de malaise en terme d'évolution de carrière. Plus âgés, ils ont répondu aux missions d'urgence que leur a attribuées l'institution. En 1993, un accord instituant une classe exceptionnelle a été signé pour remédier à cet état. Il lui demande d'une part combien d'enseignants ont bénéficié de ces accords et d'autre part combien doivent encore atteindre cette classe exceptionnelle et dans quels délais.

Données clés

Auteur : [M. Alain Barrau](#)

Circonscription : Hérault (6^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69842

Rubrique : Enseignement secondaire : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse, éducation nationale et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 décembre 2001, page 6874